

Description

Le conseiller conjugal ou la conseillère conjugale apportent une aide psychologique à des couples confrontés à des difficultés relationnelles, affectives ou sexuelles. L'objectif est d'amener les consultants à trouver par eux-mêmes la meilleure solution à leurs problèmes, de leur permettre de comprendre et de dépasser progressivement les obstacles rencontrés. Cela suppose de la part des conseillers conjugaux une écoute attentive à la fois de l'individu et de son environnement relationnel, dans un climat de soutien, de confiance et d'accompagnement.

Leurs principales activités consistent à:

Consultation

- recevoir et écouter les personnes en difficulté conjugale: insatisfaction, crise, conflits, problèmes d'intimité, séparation, divorce, etc;
- éclaircir la situation du couple en tenant compte du contexte familial et social, puis établir avec les partenaires le bilan de leur situation conjugale;
- fixer avec les personnes certaines modalités (fréquence des rendez-vous, contributions financières s'il y a lieu, etc.);

Thérapie

- travailler les difficultés relationnelles sous leurs divers aspects pour dépasser la crise;
- faciliter un changement positif chez les intéressés et développer la communication;
- favoriser la prise de décision librement assumée compte tenu de la situation familiale.

Environnement de travail

Les conseillers conjugaux travaillent dans des services privés ou publics garants de la confidentialité et neutres sur les plans politique et confessionnel. Ils sont pour la plupart employés à temps partiel, selon les besoins des services ou des offices de consultation. Les conseillers conjugaux peuvent collaborer avec une équipe pluridisciplinaire (médecins, psychothérapeutes, psychologues, travailleurs sociaux) et orienter les consultants vers d'autres spécialistes compétents.

Formation

La formation de conseiller conjugal ou de conseillère conjugale s'acquiert par des cours postgrades HES et un stage dans un service de conseil conjugal.

Lieux

- formation théorico-clinique: Centre d'études et de formation continue (CEFOC), rattaché à la Haute Ecole de travail social, à Genève;
- formation pratique (stage): service de consultation conjugale, agréé par Couple+.

Durée

- 30 jours répartis sur 2 ans.

Conditions d'admission

- diplôme d'une haute école dans le domaine du social, de l'éducation ou de la santé ou d'un titre jugé équivalent
- expérience professionnelle d'au moins 1 an en lien avec le conseil conjugal et / ou la thérapie de couple;
- trouver une place de stage à l'issue des 3 premiers modules (CAS en conjugalités et parentalités)

Titre obtenu

- diploma of Advanced Studies (DAS) HES en conseil conjugal et thérapie de couple.

Contenu

La formation théorico-clinique comprend 7 modules qui totalisent 30 jours de cours, répartis sur deux ans.

Modules du CAS en Conjugalités et Parentalités:

- Module 1 – Faire famille aujourd'hui;
- Module 2 – Approches psychosociales du couple et de la famille;
- Module 3 – Approches méthodologiques dans le champ de la conjugalité.

Modules spécifiques du DAS en Conseil conjugal et thérapie de couple:

- Module 4 – Interventions face aux problématiques psychosociales;
- Module 5 – Consultations de couple et approches cliniques;
- Module 6 – Méthodologies professionnelles dans le conseil conjugal.

La formation pratique (stage) constitue le module 7 qui comprend:

- 225 heures de stage.

Remarques: Les places de stage sont limitées à 12 participant-e-s et doivent être trouvées à l'issue des 3 premiers modules ((la liste des places est diffusées aux candidats et candidates inscrit-e-s au DAS)

Coûts

- finance d'inscription: CHF 200.-;
- écolage CHF 12'700.- .

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Désir d'aider les autres
- Écoute et compréhension d'autrui
- Facilité de contact
- Capacité à mettre en confiance autrui
- Équilibre affectif et psychique
- Capacité d'analyse

Perspectives professionnelles

La FRTSCC réunit 14 centres de consultation conjugale occupant chacun 2 à 7 personnes. Le marché du travail est donc assez restreint.

En principe, les clients assument en partie les frais des consultations auprès des conseillers conjugaux, sauf dans certains services qui ne demandent pas de contribution financière.

Perfectionnement

Supervision et formation continue sont des exigences indispensables à l'exercice de la profession des conseillers conjugaux. L'accent est mis avant tout sur l'amélioration de la pratique par des jeux de rôles dans des groupes d'intervision. Des cours, des colloques et des séminaires sont organisés par la FRTSCC, l'Institut d'études du couple et de la famille (IECF) à Genève, les offices formateurs ou tout autre organisme concerné par les problèmes de couples.

D'autre part, l'unité de formation continue rattachée à la Haute Ecole de travail social de Lausanne et le Centre d'études et de formation continue pour travailleurs sociaux (CEFOC) à Genève proposent des cours ouverts à toutes les professions sociales.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement.

Professions voisines

- Assistant social HES/Assistante sociale HES
- Conseiller en santé sexuelle et reproductive/Conseillère en santé sexuelle et reproductive
- Psychologue spécialiste en psychothérapie/Psychologue spécialiste en psychothérapie
- Psychologue UNI/Psychologue UNI
- Sexologue/Sexologue

Adresses

Couple+ (ex-FRTSCC)
Pl. du Bourg-de-Four 30
1204 Genève
Tél.: 022 311 12 40
<http://www.coupleplus.org>

Haute école de travail social - Centre d'études et de formation continue (CEFOC)
Rue des Voisins 30
Case postale 80
1211 Genève 4
Tél.: 022 388 94 30
<https://www.hesge.ch/hets/formation-continue/centre-formation-continue-cefoc>